

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 10 avril 2017
PROCES-VERBAL

CONVOCAATION :

Le 4 avril 2017, le Conseil Municipal a été convoqué en session ordinaire pour le 10 avril 2017 à 19 heures 30.

ORDRE DU JOUR :

FINANCES	1. Budget Commune : approbation du compte de gestion 2016 2. Budget Commune : vote du Compte Administratif 2016 et affectation des résultats 3. Budget Commune : vote des taxes 2017 4. Budget Commune : vote du budget primitif 2017
RESSOURCES HUMAINES	5. Modification du tableau des emplois

SEANCE :

Le dix avril deux mille dix-sept, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain MARTIN, Maire.

Etaient présents :

Alain MARTIN - Christophe VIGNAL - Gilbert MOULIN - Dominique GERARD - Marielle DURAND - Raymond PINCHENON - Patrick HAOND - Marie Pierre FAURE - Bruno ALLIONE - Mylène DEBOUVIER - Valérie DUPRE - Pascal RUEL - Cécile FAURE- Jean Marc FBOUGIER - Lionel PAILLOT - Florence VICTOR - Myriam SALHI - Julie OUGIER - Guillaume SARTRE

Etaient excusés et avaient donné procuration :

Marie France MULLER à Marielle DURAND - Gérard AMBERT à Raymond PINCHENON - Amélie PERRIN à Patrick HAOND - Aline VOURIOT à Valérie DUPRE

Secrétaire de séance :

Julie OUGIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

1/ Le procès-verbal du dernier conseil municipal du 20 mars 2017 est approuvé à l'unanimité

2/ Mr le Maire procède au compte-rendu des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu de la délibération du 14 avril 2014

Date	Décision n°	Objet	Tiers	DEPENSES	RECETTES
10/03/17	DEC2017/027	Fourniture de 2 sèche-mains (boulodrome) et de néons pour la cantine	CLE	1 133.83 € HT	
14/03/17	DEC2017/028	Travaux d'égagement complémentaires	SARL MILER	1 100.00 € HT	
24/03/17	DEC2017/029	Commande d'un buffet dînatoire pour 50 personnes pour soirée du 31/03/17	O DIABLE VERT	750.00 € TTC	
31/03/17	DEC2017/030	Etude acoustique au restaurant scolaire	ORFEA acoustique	1 500.00 € HT	
05/04/17	DEC2017/031	Travaux au carrefour Jaurès-Pagnol (MBC)	COLAS	14 888.00 € HT	
05/04/17	DEC2017/032	Signalisation lumineuse pour carrefour Jaurès-Pagnol	GOJON-SILETRA	7 891.00 € HT	
06/04/17	DEC2017/033	Sablage de grilles	SAS SLPI	940.75 € HT	

3/ Mr le Maire présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour :

<p>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 - Commune - <i>71/décisions budgétaires</i></p>
--

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2016 relatif au budget Communal de la Commune, dressé par Mr le Percepteur selon le budget primitif et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats accompagnés des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et reste à payer.

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant des bilans 2016 tant au niveau des titres de recette que des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (23 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 pour le budget communal.

- **Approuve** l'exécution du budget primitif communal de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

- **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **Déclare** que le compte de gestion budget communal dressé, pour l'exercice 2016, par le percepteur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016
ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes POUR	22
Votes CONTRE	0

Date de la convocation : 4 avril 2017
Séance du 10 avril 2017 à 19H30

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert MOULIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Alain MARTIN, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 089 905,58	410 074,39		410 074,39	1 089 905,58
Opérations de l'exercice	2 939 681,80	3 689 104,46	1 156 861,10	921 343,32	4 096 542,90	4 610 447,78
Totaux	2 939 681,80	4 779 010,04	1 566 935,49	921 343,32	4 506 617,29	5 700 353,36
Résultat de clôture		1 839 328,24	645 592,17		-	1 193 736,07

645 592,17	A
417 530,35	B
289 435,56	C
935 027,73	D = B - C
935 027,73	E = A - D
935 027,73	F
904 300,51	G

Besoin de financement
Excédent de financement

Reste à réaliser

Besoin de financement
Excédent de financement

Besoin total de financement
Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 Investissement
au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
F + G = H

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations Mmes DURAND, FAURE MP, DEBOUVIER, DUPRE, FAURE C, VICTOR, SALHI, OUGIER, MM. VIGNAL, MOULIN, GERARD, PINCHENON, HAOND, ALLIONE, RUEL, FEOUGIER, PAILLOT, SARTRE

Pour expédition conforme, Le Président

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Année 2017

72/fiscalité

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il est demandé, dans le cadre de la préparation budgétaire, de fixer, en fonction des bases prévisionnelles transmises par Mr le directeur des finances publiques de Privas, les taux d'impositions applicables à chacune des trois taxes pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (23 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **Décide** de retenir les taux d'imposition 2017 suivants :

Taxe	Bases prévisionnelles 2017	Pour rappel taux 2016			Taux 2017		
		commune	CAPCA	TOTAL	commune	CAPCA	TOTAL
Habitation	2 440 000	16,55%	4,66%	21,21%	8,62%	12,59%	21,21%
Foncier bâti	5 397 000	12,56%	4,14%	16,70%	12,63%	4,07%	16,70%
Foncier non bâti	30 500	78,89%	18,68%	97,57%	82,83%	14,37%	97,20%

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 – COMMUNE

7.1 décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (23 pour, 0 contre, 0 abstention) :

Article 1 : adoption du budget primitif 2017 de la commune

PRECISE que le budget primitif 2017 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2016, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2016 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

ADOPTE les quatre sections ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

CHAPITRE	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	967 937.01
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 366 622.00
023	Virement à la section d'investissement	1 464 145.70
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 682.84
65	Autres charges de gestion courante	535 085.00
66	Charges financières	139 629.87
67	Charges exceptionnelles	3 000.00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	4 488 102.42 €

Section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

CHAPITRE	Libellé	Proposition
002	Résultat de fonctionnement reporté	904 300.51
013	Atténuations de charges	15 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	61 000.00
73	Impôts et taxes	2 851 719.00
74	Dotations, subventions et participations	606 082.91
75	Autres produits de gestion courante	45 000.00
77	Produits exceptionnels	5 000.00
	RECETTES DE L'EXERCICE	4 488 102.42 €

Section d'investissement :

Opération	100 - Rénovation des services techniques	905 718.70 dont 196 260.70 de report
	Sous-total	

CHAPITRE	Libellé	Proposition
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	645 592.17
16	Emprunts et dettes assimilées	317 333.11
20	Immobilisations incorporelles	49 684.62 dont 24 684.62 de report
204	Subventions d'équipement versées	30 340.77 dont 19 810.77 de report
21	Immobilisations corporelles	2 421 651.39 dont 354 685.96 de report
23	Immobilisations en cours	54 349.00 Dont 18 349.00 de report
	DEPENSES DE L'EXERCICE (total cumulé)	3 518 951.06 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

CHAPITRE	Libellé	Proposition
021	Virement de la section de fonctionnement	1 464 145.70
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 682.84
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 065 027.73
13	Subventions d'investissement reçues	128 094.79 dont 128 094.79 de report
16	Emprunts	850 000.00
	RECETTES DE L'EXERCICE	3 518 951.06 €

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2017 de la commune du POUZIN qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ♦ section de fonctionnement **4 488 102.42 €**
- ♦ section d'investissement **3 518 951.06 €**
- ♦ **TOTAL 8 007 053.48 €**

Article 2 : confirmation des modalités de vote du budget

CONFIRME que la commune vote son budget par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et par opération en section d'investissement.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

41/personnel titulaire de la fonction publique

Suite à l'inscription d'agents au tableau d'avancement de grade, Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants :

- Deux postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017 ;
- Deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017.

Vu la proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (23 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **Décide** d'accéder à la proposition du Maire ;
- **Décide** de créer deux emplois permanents d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017 et deux emplois permanents d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017.
- **Décide** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées ;
- **Décide** que la création de ces postes donnera lieu à l'inscription des crédits budgétaires annuels de la Commune.
- **Décide** que les anciens postes de d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'A.T.S.E.M. 2^{ème} classe seront supprimés après avis de la Commission Technique Paritaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

